

Initiatives ministérielles

Le gouvernement du Canada n'acceptera plus sans rien faire ce genre de situation. Il ne laissera pas ces bateaux prendre les derniers géniteurs du stock de morue ou de flet avant d'aller surexploiter d'autres ressources ailleurs dans le monde. Pendant trop longtemps ces bateaux se sont cachés derrière d'obscures subtilités du droit international. Pendant trop longtemps ils ont invoqué la protection de pays où ils ne sont jamais allés pas plus que leur équipage. Nous ne les laisserons plus se dissimuler derrière ces subtilités. Bientôt, ils ne pourront plus agir de la sorte. Le Canada les empêchera de faire de la surpêche.

Notre pays n'a jamais utilisé la force pour désenclaver un bateau de pêche étranger. Nous espérons n'avoir jamais à y recourir, mais nous devons être prêts à le faire si les circonstances le justifient.

[Français]

M. Yvan Bernier (Gaspé): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours de mon confrère d'en face et je ne suis pas certain d'avoir bien compris. J'aimerais lui offrir l'opportunité de me le répéter pour être sûr que j'ai bien compris son message. J'ai cru comprendre que le renforcement proposé dans la loi serait pour lui une façon d'arrêter ce qu'il appelle la surpêche à l'extérieur de la zone des 200 milles, sur le nez et la queue du Grand Banc à l'est de Terre-Neuve. Je dois lui rappeler cependant, que le nez et la queue du Grand Banc de Terre-Neuve est à l'extérieur de la zone des 200 milles. Donc, ce n'est pas de juridiction canadienne. Ce n'est pas le renforcement ou l'encadrement de la loi proposée ici présentement qui va régler ce problème.

• (1535)

Deuxièmement, j'aimerais parler d'un autre phénomène. Lorsqu'il dit que ces pêcheurs étrangers utilisent des filets de pêche avec des mailles plus petites que ce que nous avons dans l'industrie canadienne et qu'ils capturent des poissons de plus petite taille, j'aimerais attirer son attention sur le fait que l'industrie canadienne du poisson de fond, la morue, et l'industrie européenne sont très différentes. Elles sont très différentes, en ce sens que la consommation du poisson par ces 10 pays de la Communauté européenne se fait d'une autre façon. Par exemple, chez nous, nous consommons la morue, capturée avec un filet d'au moins huit onces, à titre de plat principal, alors que la petite morue capturée par ces pays étrangers, ou ce qu'ils appellent en France le cabillaud, étant de taille plus petite, sera consommée sous forme d'entrée.

Ce sur quoi je veux attirer l'attention, c'est qu'il y a différentes mœurs, différentes façons de consommer le poisson à travers le monde. Il ne faudrait pas que les croyances des uns fassent en sorte que l'on contribue à une escalade de violence parce qu'on pense, nous, détenir la vérité et qu'eux aussi pensent détenir la vérité. C'est pourquoi, ce matin, j'ai apporté un projet d'amendement à ce projet de loi, de façon à éviter qu'il n'y ait que notre vérité qui soit la bonne et que la leur ne le soit pas. Je demanderais au député de préciser sa pensée en ce sens et de réfléchir à tout ceci.

[Traduction]

M. Dhaliwal: Monsieur le Président, je voudrais remercier le député d'avoir soulevé ces questions. Je l'informe que le ministre des Pêches sera à Bruxelles du 15 au 17 février pour discuter de la surpêche au-delà de la zone de 200 milles avec les autres membres de l'OPANO. Cette loi ne traite pas de la pêche au-delà de la zone de 200 milles.

Comme le ministre l'a dit à maintes reprises à la Chambre, nous sommes très préoccupés, mais nous tenons à nous conformer aux lois internationales, que ce soit par l'entremise des Nations Unies ou de l'OPANO, pour assurer la conservation du poisson dans la zone de 200 milles. En haute mer, nous devons respecter les lois internationales, mais nous travaillons très fort pour faire changer cela. Le ministre a dit à maintes reprises à la Chambre qu'il se préoccupe beaucoup de la surpêche dans la zone au-delà de la limite de 200 milles, mais qu'il faut respecter les lois internationales.

Nous sommes confiants de parvenir à une plus grande conservation par l'entremise des Nations Unies et de l'OPANO. En ce moment même, le ministre invite l'OPANO à prendre les mêmes mesures que le Canada. Nous avons imposé un moratoire sur la pêche à la morue dans la zone 3NO. Nous pouvons appliquer les mêmes mesures de conservation dans les pêches côtières et hauturières.

Quant aux filets aux mailles plus petites, ce n'est pas une question de valeur ou de vérité, mais une question de conservation. Nous voulons veiller à adopter de bonnes pratiques de conservation. C'est la raison pour laquelle cela a été mentionné.

Le député comprend la gravité du problème de la surpêche au-delà de la zone de 200 milles. Nous devons nous conformer au droit international. Si nous ne pouvons pas le faire, nous aurons des décisions difficiles à prendre. Notre gouvernement est d'ailleurs prêt à faire la même chose que dans le cas de la Pacific Treaty Commission sur la côte ouest, où nous avons dit aux Américains qu'il fallait discuter de l'équité. Nous leur avons dit que nous ne parlerions pas de la gestion du saumon tant que la question de l'équité n'aurait pas été soulevée.

Je remercie le député de sa question.

• (1540)

M. John Cummins (Delta): Le recours à la force pour désenclaver un navire ne me pose pas beaucoup de difficulté. Nous devons, c'est nécessaire, prendre des mesures vigoureuses pour protéger nos pêches. Par contre, les dispositions sur l'usage de la force pour empêcher la fuite de suspects me préoccupe.

Les gardes-pêche sont des agents de la paix, ils portent des armes et ont l'occasion de les utiliser. Sur la côte ouest, et certainement aussi sur la côte est, nous avons parfois du braconnage. Il se pratique la nuit, le plus souvent dans des endroits isolés et il peut arriver souvent aux gardes-pêche de se retrouver dans des situations où ils doivent sortir leurs armes.

Cette mesure législative me semble poser une difficulté. Dans des circonstances comme celles-là, lorsque des coups de feu sont tirés, si un braconnier est atteint par une balle, le garde-pêche aura non seulement à surmonter le traumatisme et l'horreur d'avoir tiré sur quelqu'un, mais aussi l'horreur d'être interrogé par les services qu'il représente.